Pour économiser 500 millions d’euros, la sécurité sociale va baisser sa prise en charge des soins dentaires de 70 à 60 %

16/06/2023 à 11h30



De fait, le ticket modérateur, la part des dépenses qui reste à charge aux patients mais qui est souvent pris en charge par les mutuelles, “passera de 30% à 40%”, annonce le ministère.

De quoi faire grincer certaines dents. La sécurité sociale acte une prise en charge plus importante des soins bucco-dentaires par les complémentaires santé, pour un effort de 500 millions d’euros par an, annonce le ministère de la Santé dans un communiqué.

La prise en charge de ces soins par l’Assurance maladie passera à partir du 1er octobre de 70% à 60% : le ticket modérateur, la part des dépenses qui reste à charge aux patients mais qui est souvent pris en charge par les mutuelles, “*passera de 30% à 40%*“, annonce donc le ministère, précisant que “*Cet engagement signe le début d’une nouvelle donne en matière de prévention et d’accompagnement des*

Français”.

France TV

Relire :

> *L’aide médicale pour les étrangers en situation irrégulière a coûté 1,2 milliard en 2022, selon le rapport d’une députée LR, Véronique Louwagie, et «devrait continuer de croître»*

> *Aide médicale d’État : un migrant clandestin peut-il se faire poser un anneau gastrique, recoller les oreilles ou refaire le nez aux frais du contribuable ? (En bref, oui)*